

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt –deux Le vingt et un juin à vingt heures Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : Le 15 juin 2022 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Pascal GROSFORT, Agnès RICHARD, Estelle SIMONIN, Martin PHILIPPS <u>Absent(e)s avec procuration</u> : Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER <u>Absent(e)s sans procuration</u> : Cécile CASSOU-LENS, Arnaud POLLET	

Délibération n° D22-22

OBJET : Attribution d'une subvention au CCAS de la commune

Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 5 000€ pour l'année 2022, au profit du CCAS, et rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2022 à l'article 657362.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de verser la subvention d'un montant de 5 000 € au CCAS de Cernex.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 22/06/2022

Transmise en Sous-Préfecture le 22/06/2022

Affichée le 22/06/2022